



## FORMATION Équipier de Première Intervention initiation

**Public :** Tout travailleur âgé de 18 ans révolus

**Pré-requis :** Aucun

**Durée :** 2 heure 30

**Nombre de stagiaires :** maximum 10 personnes par session

**Session :** dans vos locaux ou dans nos locaux

**Contact :** ☎ 02 48 52 04 50

✉ ficducentre@gmail.com



Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap / Pour toute autre forme de handicap, nous contacter

## Programme Équipier de première Intervention (EPI) initiation

### Que dit La loi, les assurances ?

Les séances d'entraînement pratique doivent avoir lieu au moins tous les ans.

L'Assemblée Plénière des Sociétés d'Assurances Dommages précise qu'en période d'activité, 10% de l'effectif par secteur doit avoir suivi cette formation, de façon à pouvoir réunir deux équipiers première intervention en moins d'une minute dans un secteur. De plus, les équipiers de première intervention doivent recevoir une formation particulière, à la fois théorique et pratique, sur la prévention et la lutte contre l'incendie.

En fait **le code du travail** n'impose pas de formation particulière, c'est au chef d'établissement que revient le choix de la formation. En revanche, d'une manière contractuelle, les assureurs exigent généralement, des formations précises dont le contenu a été défini dans le règlement de l'Assemblée Plénière des Sociétés d'Assurances Dommage (APSAD). Elles ont de deux types :

- Equipier de première intervention
- Equipier de seconde intervention

### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Être capable de donner l'alerte rapidement
- Utiliser les moyens de première intervention pour faire face à un feu

### PROGRAMME DE FORMATION

#### THÉORIE :

- La prévention
- La combustion
- Triangle du feu
- Principe d'extinction d'un feu
- Les modes de propagation
- Les fumées et leurs effets: explosion, intoxication
- Les classes de feu
- Les moyens de première intervention: extincteur, RIA...
- Les distances d'attaque
- Les consignes générales d'incendie
- L'Alarme
- Questions diverses

#### PRATIQUE :

- Visite de l'établissement
- Reconnaissance des moyens d'intervention et de prévention
- Manipulation des extincteurs sur feu réel (bac gaz écologique)
- Nota : Sans danger pour les participants

### MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

- Formation en partie pratique, basée sur la réalisation d'exercices et de cas concrets.
- Ordinateur + Vidéo Projecteur
- Paper Board
- Bac à feu écologique + Extincteurs
- 1 aide mémoire fourni à la fin de la formation

### ÉVALUATION DES STAGIAIRES :

- QCM
- Une attestation de formation est délivrée aux stagiaires

### ENCADREMENT :

- **Formateur titulaire d'un diplôme SSIAP 2 ou SSIAP 3 depuis plusieurs années dans le domaine de la sécurité.**

Organisme de formation enregistré sous le n° 24 18 01042 18 auprès du Préfet de la Région Centre Val de Loire

Formation Incendie Conseil du Centre - SARL au capital de 1450 € - N° Siret : 524 752 52400016- RCS de Bourges

LE PORT DESSOUS - ROUTE DE LA PETITE LOEUF - 18 120 MEREAU – Contact: 07 60 69 11 44 Email: ficducentre@gmail.com

Maj 06/10/2021